



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 25 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE - Jacques DECHENAU – Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET – Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN – Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD – Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Yasmine GONAY à François FASCIAUX
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Cécilia DI DOMENICO à Karine REGOBIS
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux :

| | |
|----------------|----|
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 25 |
| Procurations : | 04 |
| Votants : | 29 |

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/31

Demande de subvention, rénovation et mise aux normes de la piscine municipale – phase AVP

Envoyé en Préfecture le

Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Demande de subvention, rénovation et mise aux normes de la piscine municipale – phase AVP

La commune a lancé une consultation en 2022 afin de rénover et mettre aux normes la piscine municipale. Cette rénovation consiste en la reprise complète des bassins, des équipements de traitement de l'eau, des plages, et du pédiluve, ainsi que la mise en accessibilité du centre nautique

Ce projet prévoit un bassin avec une profondeur allant de 1,30 m à 1,80 m. Le volume d'eau sera donc réduit de 15 % environ.

Aujourd'hui, le projet arrive en phase AVP/PRO et l'estimatif du coût de l'opération a évolué.

Vu la délibération n°22 du Conseil Municipal du 20 juin 2022 ;

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, voiries, accessibilité, risques majeurs » en date du mardi 12 mars 2024 ;

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales, Police Municipale » en date du Lundi 11 Mars 2024 ;

Considérant que l'enveloppe financière globale de cette opération est estimée à 1 313 000 € H.T. ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **DE DEMANDER** une subvention aussi élevée que possible à l'ensemble des collectivités et organismes susceptibles de financer cette opération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de signer le marché de travaux, toutes les pièces, et de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

ANNEXES

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Cécilia BOURGIN

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE : Unanimité